

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

**Projet de construction d'un garage sur la propriété située au 1635, rue Principale –
Lot 3 992 860**

Demande déposée le 11 mai 2023 concernant la construction d'un garage isolé en cours avant sur le lot 3 992 860 du cadastre du Québec, situé au 1635, rue Principale.

L'objet de la demande de dérogation mineure est:

- d'autoriser et reconnaître conforme la construction et l'implantation d'un garage détaché pour le groupe d'usage « Commerce (C) » sis au 1635 rue Principale en cour avant;
et
- d'autoriser et reconnaître conforme le déplacement d'un bâtiment accessoire (balance) en cour avant;

Alors qu'ils sont autorisés uniquement en cour latérale, arrière et avant secondaire.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 25 mai 2023.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe